

0910587701

DATE DEPOT :	2009-12-11
NUMERO DE DEPOT :	105877
N° GESTION :	2005B05261
N° SIREN :	448771311
DENOMINATION :	SNC LE PIN LE LAC-RESIDENCE
ADRESSE :	83 rue Michel Ange 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2009/05/18
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE GERANT

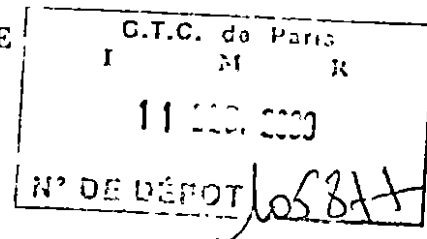
SNC LE PIN LE LAC-RESIDENCE
Société en nom collectif
au capital de 5 010 euros
Siège social : 25 rue Godot de Mauroy
75009 PARIS
RCS PARIS 448 771 311

05B.5261

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 MAI 2009

PF

CR.



L'an DEUX MILLE NEUF,
Le 18 mai, à 16h30,

Les associés de SNC LE PIN LE LAC-RESIDENCE, société en nom collectif au capital de 5 010 euros, divisé en 501 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 25 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Société EDMOND COIGNET propriétaire de 1 part sociale,
- SNC LE PIN LE LAC-HOLDING propriétaire de 500 parts sociales,

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean RENUCCI, gérant non associé, présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Quitus à un gérant démissionnaire et démission du gérant,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Modifications corrélatives des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Three handwritten signatures in black ink, likely representing the President and two members of the assembly.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés accepte la démission par Monsieur Jean RENUCCI de ses fonctions de gérant, à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de nommer, en qualité de gérant :

– Monsieur Jean-Yves PIERRE, demeurant 5 rue de la Courtebaille Saillé 44350 GUERANDE, en remplacement de Monsieur Jean RENUCCI, gérant démissionnaire.

– Monsieur Jean-Yves PIERRE, nouveau gérant, exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

– Monsieur Jean-Yves PIERRE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 14 des statuts à l'effet de remplacer le nom de l'ancien gérant par celui du nouveau désigné dans la quatrième résolution.

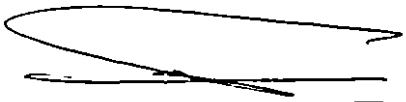
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.


Jean RENUCCI
(gérant démissionnaire
et président de séance)


EDMOND COIGNET
(associé)


Jean-Yves PIERRE
(nouveau gérant)


SNC LE PIN LE LAC-HOLDING
(associé)